

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 13 MARS 2018

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi treize mars deux mil dix-huit à la Mairie, à dix-neuf heures quinze minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : M. LAGÜES-BAGET, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, MM. PAROLARI, COQUIN, VIVET, CONSTANTIN et Q. HOLVOET.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. HUBERT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET, M. ROBAR a donné pouvoir à MME BEROS et Mme HUGUIER a donné pouvoir à M. COQUIN.

ABSENTE : MME BURY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME BEROS.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2017

Le compte rendu est approuvé. Il est procédé à son émargement.

2 - SDESM – MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018/2022 – GROUPEMENT DE COMMANDES – CHOIX DE LA FORMULE

Il convient de signer une convention avec le SDESM pour le groupement de commandes dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public 2018/2022 et de choisir la formule que la Commune décide de retenir.

La formule A est gratuite pour la Commune. Il convient d'avancer les frais de maintenance et le SDESM versera une subvention en fin d'année.

La formule B est payante, tient notamment compte des investissements à réaliser, prend en charge la responsabilité de chargé d'exploitation et traite les DICT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **DÉCIDE DE RETENIR LA FORMULE A.**

✓ **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

✓ **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

✓ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive ;

✓ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

3 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2018

La commission des subventions aux associations a reçu les représentants des associations campéliennes les 19 et 20 février derniers.

Monsieur le Maire remercie les représentants des associations pour leur présence et propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission.

Le Conseil Municipal adopte les subventions suivantes :

Association	Montant	Vote
A.C.C.	1 000,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	500,00 €	Unanimité
C.A.L.	4 000,00 €	Unanimité
Campélienne Animation	1 500,00 €	10 voix pour et 2 abstentions (Messieurs HOLVOET)
Club des Anciens de CHAMPEAUX	300,00	Unanimité
La Récré des 3 Villages	1 100,00 €	Unanimité
Association Sportive Campélienne (A.S.C.)	200,00 €	Unanimité
Guillaume de Champeaux	1 500,00 €	8 voix pour et 4 abstentions (Messieurs CONSTANTIN, COQUIN, VIVET et Madame HUGUIER)

Associations extérieures :

Association	Montant	Vote
Jeunes sapeurs-pompiers de MORMANT	250,00 €	Unanimité
Chats libres	100,00 €	Unanimité

3 - QUESTIONS DIVERSES

Intercommunalité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote du Conseil Communautaire relatif à notre départ de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux aura lieu le vendredi 6 avril prochain.

Collégiale Saint Martin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 12 mars dernier, une réunion de chantier a eu lieu à la Collégiale suite aux désordres constatés récemment affectant la charpente du transept. Monsieur MOULIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, l'Architecte en Chef des Bâtiments de France, la DRAC, Madame OUDIN de l'Association « Les Amis de la Collégiale » assistaient à cette réunion. Monsieur le Maire signale qu'une commission travaux aura lieu directement à la Collégiale, lundi 19 mars 2018 et que les élus souhaitant venir sont les bienvenus.

Point sur les travaux de la fibre optique

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'installation de la fibre optique devraient s'achever d'ici quelques semaines, les retards étant dus aux intempéries hivernales.

Vandalisme au cimetière

Madame LEVEQUE signale qu'il y a eu, au cimetière, un vol de plaque sur un monument. Monsieur le Maire répond qu'effectivement il y a une tombe qui a été vandalisée plusieurs fois depuis l'été 2017 et qu'une autre vient de subir un vol de plaque. C'est pour cette raison qu'une vidéosurveillance a été mise en place afin de surveiller les allées et venues au cimetière.

Monsieur VIVET demande s'il serait également possible de faire nettoyer le mur au-dessus du columbarium car la mousse tombe directement sur le columbarium et le jardin du souvenir. Monsieur le Maire en prend note.

Nuisances sonores

Monsieur VIVET fait remarquer qu'avec les beaux jours, les nuisances sonores (bruits de tonte) font leur apparition. Les gens tondent le dimanche entre 12h et 14h30. Monsieur le Maire rappelle que les plages horaires pendant lesquelles l'utilisation de tondeuses est autorisée figurent dans le Via Champeaux.

Feux de broussailles ou branchages

Monsieur VIVET rappellent que les feux de broussailles et branchages sont interdits sur CHAMPEAUX mais que les administrés ne respectent pas forcément. Monsieur le Maire confirme que c'est interdit par arrêté préfectoral. Cette interdiction figure également dans le Via Champeaux.

Congés du Secrétariat

Madame LEVEQUE demande s'il serait possible de faire paraître dans le journal les jours de fermeture de la Mairie. Monsieur le Maire précise que le Via Champeaux étant distribué tous les 3 mois, il n'est pas toujours possible de prévoir les absences de la secrétaire de Mairie. De plus les jours de fermeture sont toujours affichés.

Agence Postale Intercommunale

Monsieur COQUIN demande quel sort est réservé à notre Agence Postale Intercommunale. Monsieur le Maire indique que la CCBRC, au vu des derniers travaux de ses commissions, ne souhaiterait pas continuer à gérer l'Agence Postale de CHAMPEAUX. Une décision sera prise en conseil communautaire.

Afin de conserver l'ouverture de ce service public essentiel aux nombreux usagers, la Commune n'aurait d'autre solution que de prendre cette dépense à sa charge.

Du fait de la dissolution de la Communauté de Commune de la Brie Centrale (CCBC), les conditions de résiliation de la convention entre la Poste doivent être étudiées.

Le Conseil Municipal n'ayant plus aucune question, la séance est levée à 20h05 et la parole est donnée au public.

Les représentants des associations présents dans le public (Madame CHECHIN, Madame DEWANCKER, Monsieur JACQUESON, Monsieur FOURNIER) remercient le Conseil Municipal pour l'attribution de la subvention.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 20h15.